

## COMPTE RENDU du CHSCT du 23 octobre 2018

Le quorum étant atteint, nous avons lu la liminaire suivante :

« *Monsieur le président,*

*Vous avez décidé de convoquer cette séance plénière lors de vacances scolaires. Nous déplorons cette décision. En effet, notre organisation syndicale est composée de femmes et d'hommes qui peuvent avoir des enfants. En conséquence, nous sommes parfois dans l'obligation de poser nos congés pendant les vacances scolaires.*

*Depuis le 18 octobre 2018, l'observatoire interne des ministères économiques et financiers est lancé. Il offre la possibilité de nous exprimer sur différents aspects de notre vie au travail. En outre, dans le cadre de son plan national d'amélioration des conditions de vie au travail, la DGFIP a décidé de renforcer son offre d'écoute et de soutien en confiant à un prestataire spécialisé (Pros-Consulte) la mise en place de deux plateformes téléphoniques, l'une destinée à l'ensemble des agents et l'autre dédiée spécifiquement aux problématiques managériales.*

*Votre décision nous apparaît en totale contradiction avec la volonté de notre administration de permettre à ses agents de concilier la vie personnelle et la vie professionnelle.*

*En conséquence, nous vous demandons, à l'avenir, de mieux prendre en compte nos contraintes dans les dates de vos prochaines invitations. A défaut, il ne pourrait y avoir de climat social apaisé, indispensable au bon travail effectué dans cette instance depuis de nombreuses années dans l'intérêt de tous les agents de notre ministère dans la Vienne. »*

En réponse, le président nous a indiqué que la date de la réunion était difficile à trouver et qu'elle avait été arrêtée collectivement. Nous prenons acte de cette réponse.

Points à l'ordre du jour :

**1/ Élection du secrétaire du CHSCT :** suite au départ de M MARMIN, c'est Mme Annie BESSAC qui a été élue pour le remplacer.

**2/ Approbation du PV du CHSCT du 13 septembre 2018 :** à l'unanimité après les modifications apportées.

**3/ Rapport de visite du site de la Brelandière à CHATELLERAULT :**

A la lecture du rapport sur la visite du site de CHATELLERAULT, nous avons demandé où se trouvait le Document Technique Amiante (DTA). En effet, ce document doit être disponible pour toute personne qui le demande et notamment les agents et les entreprises qui doivent travailler dans le bâtiment. En outre, les locaux d'archives doivent figurer dans le plan d'évacuation. En réponse aux nombreuses préconisations de notre délégation, la DDFIP 86 indique :

- l'archivage va se faire en novembre 2018
- concernant la signalétique, il faut trouver un consensus entre les différents services.
- la direction va rechercher le DTA
- les agents gérant actuellement l'hôpital de Châtellerault et transféré à Poitiers, souhaitent rester à Châtellerault.
- le déficit d'emploi a été atténué par le mouvement de septembre 2018 (chacun appréciera)
- achat prochainement des détecteurs de fumée manquants
- transfert du chariot d'entretien dans l'ancien local concierge
- création d'un local informatique à l'accueil
- devis demandé pour des films afin de limiter les reflets sur la vitre de l'accueil

- changement prévu des interrupteurs pour les luminaires
- prestations ONET revues
- l'espace détente sera revu afin de tenir compte de l'arrivée des agents de la Trésorerie des Collectivités du Châtelleraudais.
- la salle de repos sera revue (appelée aujourd'hui infirmerie)

#### **4/ Rapport de visite de la trésorerie de VIVONNE :**

A la lecture du rapport sur la visite du site de VIVONNE, nous avons souhaité évoquer la situation du personnel de ménage qui travaille seul lors de la pause méridienne. L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) rappelle qu'un plan de prévention est nécessaire lors de recours à du personnel isolé sinon c'est la responsabilité de l'administration qui sera engagée en cas d'accident. En réponse aux nombreuses préconisations de notre délégation, la DDFIP 86 indique :

- les archives ont été rangées
- la téléphonie a été revue
- les agents de Gencay pourront être accueillis dans le logement de fonction laissé vacant
- BAES remplacé en juin 2018
- de nouveau BAES et extincteurs seront livrés en novembre 2018
- les dalles seront changées en novembre 2018
- le store est réparé

#### **5/ Rapport de visite de l'ISST au bureau des douanes de Guéret :**

Nous avons noté que nos collègues ne disposent pas des copies des registres obligatoires comme le DTA. Sinon cette visite n'appelle pas d'observation particulière.

#### **6/ Rapport de visite de l'ISST à la recette locale de Rouillac :**

Nous déplorons qu'aucun travaux n'ait été effectué malgré les observations de non-conformité. En effet, de nombreuses anomalies subsistent :

- Issue de secours fermée à clef
- Absence de plan d'évacuation
- le DTA date de 2006 sans aucune mise à jour
- Aucun exercice d'évacuation d'urgence réalisé.

Nous resterons attentifs sur la réalisation de ces travaux.

#### **7/ Présentation du guide pour la prise en compte des conditions de travail dans la conduite de projet :**

Nous estimons que nous sommes souvent mis devant le fait accompli alors que nous devons être informés le plus en amont possible. L'ISST rappelle qu'il est plus facile de travailler sur les conditions de travail au début du projet qu'à la fin et qu'elles sont une composante entière du projet. Nous prenons acte de ce document et resterons vigilants sur les prochains projets de notre ministère dans la Vienne.

#### **8/ Point sur les travaux immobiliers :**

S'agissant du commissariat aux ventes de POITIERS, nous notons que le transfert au RDC du bâtiment doit permettre d'améliorer la sécurité et la manutention pour nos collègues, ce qui est plutôt positif. Nous espérons que l'éclairage des bureaux installés dans l'ancienne salle de réunion de la rue St Louis sera suffisant. Affaire à suivre...

Concernant la DDFIP et la fusion des trésoreries BIARD et TPM, nous sommes étonnés de la décision de la direction sur le parcours de l'usager se rendant à notre guichet. En effet, c'est un véritable parcours du combattant. Ne pouvant dégager les fonds sur le site de Saint Louis, c'est à Riffault que l'usager devra se rendre. Nous avons pris l'exemple d'un usager venu payer suite à un OTD. Il devra aller au guichet d'accueil pour obtenir une quittance, puis se rendre à la caisse pour payer et revenir au guichet d'accueil pour obtenir la main levée. « Toute ressemblance avec la maison de fous dans la BD les 12 travaux d'Astérix ne serait que pure coïncidence ». En outre, le médecin de prévention déplore que la DDFIP détruise des bureaux individuels pour faire des bureaux collectifs sur le site de St Louis.

Concernant l'installation de l'action sociale, du médecin de prévention et de l'équipe Chorus, nous trouvons les bureaux trop exigus et mal agencés. L'ISST rappelle que les armoires sont à proscrire dans les couloirs et qu'il

ne faut pas gêner la circulation notamment en cas de malaise. La direction travaille sur d'autres solutions et attend le retour du secrétariat général.

Concernant le SIP de Poitiers, la direction propose la création de trois grands plateaux de 15, 14 et 10 personnes. Certains postes seront à plus de 5 mètres d'une fenêtre. La direction se défend en arguant que ces plans auraient été validés par les agents il y a une quinzaine de jours. Il est bon de rappeler que les agents du SIP subissent la situation depuis le départ et qu'ils n'ont rien validé du tout.

#### **9/ Examen des fiches de signalement :**

Une seule fiche de signalement pour agression. Nous déplorons que notre collègue ait subi une agression par téléphone et nous actons l'envoi d'un courrier du directeur au contribuable, lui rappelant le respect dû aux fonctionnaires. Ce type d'agression est malheureusement de plus en plus fréquent.

#### **10/ concernant les dépenses, nous avons pris les décisions suivantes :**

- Accord pour l'achat de 5 bras support double écrans (prescription médicale)
- Accord pour l'achat d'une souris semi-verticale (prescription médicale)
- Accord pour l'achat d'un luminaire (prescription médicale)
- Accord pour l'achat de casques téléphoniques (modèle validé par l'ISST)
- Accord pour l'achat de 3 pupitres coulissants (prescription médicale)
- Accord pour l'achat d'un luminaire (prescription médicale)
- Accord pour l'achat de 2 sièges ergonomiques (prescription médicale)
- Accord pour l'achat d'un roller mousse et d'un kit de protection

Attente du retour d'expérience et de la demande de cofinancement pour les bouchons d'oreilles des motards de la brigade de LIMOGES.

Rejet de la demande de participation à la chorale de la DDFIP.

#### **En questions diverses :**

- nous avons évoqué la disparition d'un siège de nos collègues douaniers à l'aéroport de Poitiers.
- sur le positionnement au sein du site de Slovénie de la salle de repos (infirmerie), la DDFIP indique qu'elle envisage une installation au rez-de-chaussée, comme cela a été demandé en CHSCT.
- la Direction des douanes annonce le transfert de tous les services situés zone de la république à la direction de Poitiers. Ce point sera évoqué avec les organisations syndicales le 7 novembre 2018.

Les représentants de FO FINANCES 86

***Vos élus FO-FINANCES 86 en CHSCT : Christelle RAT, Karen MALLER et Damien PATRAC (expert)***